COLL. 8°
468
(1946)

DÉPOT
ANNEXE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

BIBLIOTHEQUE FNSP
1 018 954

Coll. 8° 468 -1946-

Républicain Radical et Radical-Socialiste
: 1, Place de Valois, Paris (1er arrondissement)

DÉPOT ANNEXE

38e CONGRÈS

5, 6, 7 ET 8 SEPTEMBRE 1946

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

1413/1

RAPPORT

sur la

Politique Etrangère

Coll 8°468 (1946

présenté par

M. René MAYER

Député de Constantine

LA PRESSE DE FRANCE
29, rue du Général-Foy
PARIS

La Politique Etrangère

Rapport de M. René MAYER
Député de Constantine

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

M. René Mayer, rapporteur. — Citoyennes, Citoyens, l'année qui vient de s'écouler depuis votre congrès d'août 1945 dans lequel vous avez étudié la situation extérieure de la France a été une année pleine de faits, d'enseignements et d'événements bien lourds qui pèsent et pèseront longtemps sur la vie de notre pays et du monde.

Vous n'attendez, certes, pas de moi que je vous dise que beaucoup de progrès ont été réalisés au cours de ces douze mois, dans le domaine de la vie internationale. La soif de paix et de stabilité des peuples du monde entier est bien loin d'être étanchée, ni même en voie d'être satisfaite. Si les hostilités sont terminées, on peut bien dire qu'à la guerre proprement dite a succédé une autre forme de guerre que nous avons, hélas, connue déjà et qu'on a appelée « la guerre des nerfs ». Qu'il s'agisse de la sécurité collective après la Charte de San Francisco, qu'il s'agisse des règlements de la paix en Europe, règlements territoriaux, règlements économiques, règlement des réparations, dans tous ces domaines bien peu de progrès ont été faits qui se puissent relater.

Certes, la situation de la France dans le concert international s'est relativement améliorée. Il n'est plus question de conférence à trois. Notre pays a été appelé à participer aux conférences du Pacifique. La Conférence de la Paix se tient à Paris, et nous saluons les représentants de vingt-et-une nations qui, dans la capitale de la France libérée, dans cette capitale préservée, sont venus de nouveau goûter, avec l'air qu'on y respire, la joie de retrouver tant de merveilles intactes.

Mais si la situation de notre pays s'est améliorée, c'est, pourrais-je dire, du point de vue protocolaire. On peut même se demander, dans une certaine mesure, si ce choix de Paris, légitimé par ce que je viens de dire, n'a pas eu aussi pour cause, une certaine neutralisation de la France.

En effet, le poids effectif de notre pays dans les débats internationaux n'a pas beaucoup augmenté. Les raisons, tous les Français ne les connaissent que trop. C'est d'abord notre affaiblissement matériel, métropolitain et mondial, dû aux pertes que nous avons éprouvées, à l'abaissement qui est résulté de l'oppression et des abandons des gouvernements de trahison. C'est aussi notre faiblesse intérieure actuelle, née, chez nous, de la bataille d'idéologies contraires.

Notre action a été à peu près limitée à des essais de conciliation de plus en plus nécessaires au fur et à mesure que se discutaient les conditions de la paix. Ces essais de conciliation ont été quelquefois heureux. Dans l'affaire de Trieste et dans celle des colonies italiennes, nos initiatives ont permis aux conférences des ministres des affaires étrangères de passer temporairement des pas difficiles.

La volonté des grandes puissances en guerre, la volonté des grands vainqueurs était ce qui dominait, il y a un an déjà, la situation internationale, et l'on pouvait espérer que de leur accord sortiraient des progrès sur la route qui nous mène à la paix définitive. Mais cet accord s'est dissous, il a été en se dégradant, surtout en raison de la disparition d'un grand citoyen du monde, le président Roosevelt (vifs applaudissements), cet homme qui joignait aux qualités d'un visionnaire, d'un homme qui voyait loin devant lui, toute l'experte habileté d'un homme d'Etat à l'échelle mondiale, et aussi d'un homme politique qui a prouvé combien il savait mener son propre pays, qu'il a par une propagande patiente amené peu à peu à militer et à se battre pour la cause de la liberté et pour l'indépendance des nations. (Applaudissements.)

L'accord des grandes puissances s'est aussi dissous pour une autre raison : l'entrée sur la scène internationale d'un fait capital, énorme, à savoir l'apparition de l'arme atomique. Le contrôle de l'énergie atomique, nous le verrons tout à l'heure, pèse de tout son poids sur le règlement de la paix dans le monde.

L'opposition a été en se raidissant entre deux groupes d'Etats. Peu à peu, nous voyons toutes les nations du monde tendre à se ranger sous deux bannières, cependant qu'à l'est de l'Europe l'expansionnisme de la Russie Soviétique reprend la politique éternelle de la Russie, en y joignant les formes nouvelles de l'idéologie qui lui est aujourd'hui propre.

En présence de cette situation générale, sur cette toile de fond et afin de dégager ce que peut être la position de notre Parti sur l'orientation de la politique extérieure de la France, je voudrais, devant le Congrès, présenter trois ordres d'observations : d'abord, sur l'organisation de la sécurité collective ; puis, sur le règlement de la paix en Europe ; enfin, sur une question particulière, singulièrement urgente et pressante pour tous les Français, je veux parler du problème allemand.

Auparavant, et pour n'y plus revenir, je voudrais dire un mot de la ratification des accords de Washington par l'Assemblée nationale constituante, devant laquelle le président Herriot, en termes magnifiques qui ont captivé l'attention émue de toute l'Assemblée, a exprimé la reconnaissance de la France pour le grand peuple d'Amérique qui, après avoir fourni à nos armées formées sur le sol d'Afrique de quoi se battre et participer, avec quelle gloire ! à la victoire sur les puissances de l'Axe, a, ensuite, fait remise à notre pays de la dette que nous avions contractée de ce chef et qui s'élevait à plus de deux milliards de dollars. (Applaudissements.)

⁂

Dans le domaine de la sécurité collective, un fait capital a été en se précisant peu à peu. Dans l'organisation des Nations Unies, les Etats-Unis ont pris une part déterminante. Ils se sont décidés nationalement à prendre une participation active dans l'organisation de la sécurité collective. C'est là un fait très important. Quand on se rappelle le retrait

qu'après la dernière guerre nos amis américains avaient fait sur eux-mêmes, quand on se rappelle l'échec des tentatives généreuses du président Wilson, on ne peut que se féliciter de voir la grande démocratie américaine renoncer définitivement à l'isolationnisme et s'orienter, au contraire, vers une participation active dans les affaires européennes, comme dans toutes les affaires du monde.

Ce fait a entraîné l'installation en Amérique du siège de l'Organisation des Nations Unies. Fait également important que la préférence donnée au territoire américain pour le siège de l'organisation matérielle de la sécurité collective. Il y a lieu, d'ailleurs, d'en tirer des conséquences et d'étudier en Europe et pour l'Europe, l'installation d'un siège annexe où puissent au moins se régler, dans des organisations techniques, les problèmes proprement européens, notamment ceux qui concernent la vie économique et sont du domaine du Conseil économique et social des Nations Unies, et les questions techniques comme celles du charbon et des communications européennes.

Le Conseil de sécurité est l'organe que la Charte de San-Francisco a édifié pour veiller sur la sécurité et pour promouvoir peu à peu les règles de cette sécurité collective. Cet organe permanent de l'Organisation des Nations Unies s'est déjà réuni à plusieurs reprises, et, pour la première fois, pendant la Conférence de Londres. Il a son siège en Amérique. Notre pays y joue un rôle actif, et nous devons nous en féliciter.

Sur le fonctionnement de cet organisme de la sécurité collective, je voudrais présenter quelques remarques devant le Congrès.

Réserve faite de l'affaire d'Espagne, dans laquelle une déclaration commune de la France, de l'Angleterre et des Etats-Unis a condamné le régime de Franco, lié au fascisme et au nazisme, et a assuré l'Espagne démocratique de demain de sa reconnaissance par les Nations Unies et de la reprise des relations diplomatiques, si l'on excepte, dis-je, l'affaire d'Espagne, on peut remarquer — et cela donne une assez juste idée de l'état présent du monde — que toutes les affaires qui sont venues devant le Conseil de sécurité ont été causées par la présence sur certains territoires d'armées appartenant à des pays autres que ceux qui devaient normalement gouverner ces territoires. C'est en effet, le trait commun de l'affaire iranienne, de l'affaire grecque, de l'affaire indonésienne, de l'affaire syrienne et même de la réclamation du Gouvernement yougoslave contre la présence de l'armée du général Anders en Italie.

Cette énumération montre combien, à l'époque où nous sommes, le monde occidental est encore troublé, en plein devenir et encore soumis à des compétitions qui ne paraissent d'ailleurs pas près de se terminer. Il en est résulté que les discussions qui ont eu lieu jusqu'ici devant le Conseil de sécurité, au lieu d'engager les Nations Unies dans la voie de la paix, ont provoqué peu à peu un raidissement croissant des positions sur les oppositions de doctrine ou d'intérêt en divers points du monde entre les grandes puissances elles-mêmes, sur l'accord desquelles l'Organisation des Nations Unies devait et doit être fondée.

Ces discussions ont permis de localiser les mines et les contre-mines qui peuplent le champ des débats de l'ancien continent, entre ceux qu'on appelle quelquefois les « Occidentaux » et le monde slave qui peu à peu se regroupe sous le protectorat soviétique.

De plus, toutes ces discussions ont été dominées par l'hypothèque du veto. Vous savez que la Charte de San-Francisco a prévu que le veto d'une des grandes puissances pourrait arrêter, par une simple déclaration de volonté, l'exécution d'une décision du Conseil de sécurité qui intéresserait cette grande puissance. On a vu l'usage qui en a été fait devant le Conseil de sécurité, d'abord par le délégué soviétique, puis, à une date plus récente, par les représentants d'autres grandes puissances.

C'est là le fait le plus grave que l'on puisse signaler, dans l'état actuel de l'organisation de la sécurité collective. Dans la mesure, vous le savez, où la sécurité collective suppose un certain abandon de souveraineté entre les mains d'un organisme supra-national, la clause du veto fait obstacle à l'organisation d'une sécurité collective véritable, puisque l'efficacité des décisions de cet organisme supra-national peut toujours être mise en cause unilatéralement par ceux-là mêmes qui devraient être chargés d'exécuter ses décisions.

C'est dire que la politique de puissance des grandes nations, qui tendent d'ailleurs à n'être plus que deux dans le monde, n'a rien cédé depuis San-Francisco et par là compromet la base même que, dans la Charte des Nations Unies, les puissances réunies sur les bords de l'Atlantique avaient voulu donner à l'édifice de la paix.

Nous en avons eu, d'ailleurs, une preuve nouvelle dans les discussions auxquelles a donné lieu l'apparition sur la scène mondiale de l'énergie nouvelle qui a été libérée et qui, cette fois, risque de mettre en cause non pas seulement la paix du monde, mais l'existence même de l'humanité. Je veux parler du contrôle de l'énergie atomique.

C'est dans la réunion de Moscou que les Trois Grands avaient rédigé un projet de résolution qu'ils ont demandé à la France, à la Chine et au Canada de présenter conjointement à eux devant l'assemblée générale des Nations Unies, ce qui fut fait à Londres où fut créée une commission de l'énergie atomique. Devant cette commission, qui siégeait aux Etats-Unies, le 14 juin dernier, le représentant des Etats-Unis d'Amérique, un vétéran de la politique américaine, un ancien conseiller de tous les présidents de la République américaine, Monsieur Bernard Baruch, a proposé le plan que les Etats-Unis préconisaient pour le contrôle de l'énergie atomique. 14 juin 1946, date capitale dans l'effort des Etats-Unis vers la paix ! Avant même que soient tentées les expériences de Bikini, les Etats-Unis proposaient la dévolution progressive à une autorité internationale du contrôle de l'énergie atomique, à toutes ses phases, c'est-à-dire le contrôle des minerais, des laboratoires, des stocks et des recherches entreprises pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Enfin, en faveur de l'organisation internationale à créer, le plan prévoyait un droit permanent d'inspection dans les territoires de toutes

les nations signataires du traité, afin de vérifier à tout instant la conformité de leurs actes avec leurs engagements. Les Etats-Unis disaient que, lorsque cet organisme international aurait été créé, ils cesseraient de fabriquer des bombes atomiques et que les stocks déjà existants seraient répartis entre les diverses puissances, à la seule disposition dudit organisme.

Conscients de la responsabilité terrible que faisait peser sur eux la détention du secret atomique, les Etats-Unis d'Amérique offraient donc de la transférer, et avec la responsabilité le secret, à la communauté des humains, à la condition que fusent créées au préalable une autorité internationale véritable et une loi internationale effective, une loi internationale « ayant des dents », comme disent les Américains, à la condition que les sanctions ne fussent pas purement théoriques, qu'en cas de manquement la punition fût immédiate. Et « immédiate », cela signifiait que, dans ce cas, tout le monde devait renoncer au droit de veto, que le droit de veto devait disparaître et ne pouvoir s'opposer à l'exécution des sanctions décidées par l'autorité internationale contrôlant l'énergie atomique. En terminant son exposé devant la commission, au mois de juin dernier, M. Bernard Baruch disait que le monde avait à choisir entre la coopération internationale et la désintégration internationale. (Applaudissements.)

Rien ne fait mieux comprendre le drame de notre époque que de comparer ce plan Baruch que je viens d'analyser devant vous, le plan des Etats-Unis d'Amérique, à celui qui, quelques jours après, le 20 juin, fut développé devant la même assistance par le représentant de la Russie Soviétique, l'ambassadeur Gromyko.

Dans le plan qu'il a exposé, pas d'autorité internationale. Certes, la bombe atomique serait mise hors la loi par un traité que seraient appelées à signer toutes les Nations Unies et, dans les trois mois de la signature de ce traité, toutes les bombes atomiques existantes seraient détruites — et on a quelque raison de penser qu'il en existe surtout dans les Etats-Unis d'Amérique. Les infractions nationales ne seraient point poursuivies et réprimées par une autorité internationale, puisqu'on n'en créerait pas. Chaque pays signataire serait chargé d'assurer l'exécution du traité sur son propre territoire et d'assurer lui-même, chez lui, l'observation de la loi internationale. Enfin, bien entendu, puisqu'il n'y aurait pas d'autorité internationale, pas de pouvoir d'inspection qui puisse aller contrôler, dans chaque territoire, l'observation des engagements pris.

Vous voyez par ce rapprochement comment se joue ce que j'appellerais « la partie ».

L'atout américain, c'est l'avance que les Etats et, dans une certaine mesure, l'Angleterre et le Canada, possèdent dans la détention du secret atomique, qui a fait qu'ils ont pu commencer la fabrication d'un certain nombre de ces terribles armes de mort. L'atout soviétique, c'est l'ignorance probable où sont les partenaires des quantités de minerai que peuvent recéler les montages de l'Oural en uranium ou en thorium.

Quand on connaîtra en détail les résultats des expériences de Bikini, on mesurera mieux les forces en jeu.

Quant à nous, nous devons tout faire pour qu'un plan du genre du plan américain, un plan prévoyant un contrôle international de cette force terrible, soit la base d'une négociation internationale qui n'aurait pas d'autre objet que la sauvegarde de l'espèce humaine. (Applaudissements.)

La science nous a amenés jusqu'aux limites du suicide collectif, et, aujourd'hui, la question qui se pose est de savoir si l'humanité saura se ressaisir ou bien si, par folie, elle s'y abandonnera. (Applaudissements.)

Dans notre continent européen, on s'est efforcé de rechercher, dans le même temps, le règlement des questions territoriales posées par la guerre et de faire des projets de traités de paix. Car, à la différence de ce qui s'est passé en 1919, on a séparé, à San-Francisco, l'organisation de la sécurité collective dont a été chargée l'Organisation des Nations Unies et la préparation des traités de paix dont ont été chargés les Quatre Grands, qui n'étaient d'abord, vous vous le rappelez, que trois.

Je n'insisterai pas sur les échecs répétés des différentes conférences des ministres des affaires étrangères chargés de préparer les traités, ni sur les difficultés que leurs substituts ont éprouvées à se mettre d'accord sur des questions autres que des questions secondaires.

Je voudrais souligner seulement, comme je l'ai fait tout à l'heure, que la France a dû à deux reprises prendre l'initiative de transactions qui ont permis au moins de repousser les difficultés jusqu'à la Conférence, soit pour Trieste, soit pour la question, si importante pour nous et pour l'Afrique du Nord, de la gestion des colonies italiennes.

Mais je voudrais dire un mot des questions qui concernent et l'Autriche et l'Italie.

Nos armées s'étant avancées jusque dans le Tyrol, nous avons été appelés à occuper une partie de l'Autriche. Je voudrais souligner ici que nous avons été à l'avant-garde de toutes les mesures permettant aux institutions démocratiques de reprendre leur vigueur dans la République autrichienne. Nous avons été les premiers à proposer la reconnaisance **de jure** du Gouvernement autrichien. Nous avons toujours milité pour une interprétation des accords de Potsdam sur les réparations qui n'amenât pas certaine puissance occupante à vider progressivement l'Autriche de tout son équipement industriel. Car cet équipement industriel, qui n'existait pas en 1919, permettrait à une Autriche de demain d'être économiquement viable et d'exporter ce qui serait nécessaire pour lui permettre de se ravitailler, alors qu'elle est normalement coupée des sources dont elle disposait autrefois, la Hongrie et la Roumanie, lesquelles ne sont plus d'ailleurs les greniers qu'on a connus.

Nous avons toujours été en avance sur les demandes qui nous ont été présentées pour la réduction des effectifs militaires. Nous avons donné un exemple qui n'a été suivi que de bien loin par d'autres et, au moment où l'on nous demandait de réduire à 28.000 hommes notre armée d'occupation en Autriche, elle n'en comptait déjà plus que 7.000, sans parler de 1.500 gendarmes.

Nous avons aidé de toutes nos forces et même de notre propre subsistance, dans le terrible hiver dernier, les Autrichiens de notre zone et les habitants de Vienne à ne pas mourir de faim.

Nous avons poussé à la transformation du contrôle et à la signature d'un acord ayant pour objet de le réduire, et nous espérons bien que le Gouvernement français tirera de cet accord toutes les conséquences voulues pour diminuer considérablement l'administration directe de notre propre zone d'occupation en Autriche.

Je regrette la position que le Gouvernement français a prise dans la question du Tyrol du Sud. Je crois que, dans une large mesure, les revendications autrichiennes étaient fondées et que, en tout cas, il aurait été désirable de soutenir et qu'il est encore aujourd'hui — car la question n'est pas réglée — désirable d'appuyer une solution transactionnelle qui permette de relier Innsbruck à Vienne sans un grand détour et de faire une Autriche qui ne soit pas une poche dans laquelle une ville, Vienne, est reliée à la Suisse par un couloir étroit.

Il ne faut pas non plus perdre l'occasion qu'on a peut-être de faire de l'Autriche de demain le lieu de résidence des forces militaires mises à la disposition des Nations Unies et qui, appuyé à la Suisse, constituerait, au centre de l'Europe, une place d'armes, non pas faite pour la guerre, mais pour la surveillance de la paix. (Applaudissements.)

En tout cas, ce n'est pas la position que le Gouvernement a prise dans cette question qui nous a valu, du moins au début, l'indulgence de la jeune République italienne.

Certes, nous saluons, et le Congrès voudra, j'en suis sûr, saluer l'avènement d'une Italie démocratique que, d'ailleurs, le général de Gaulle et le Comité français de la Libération à Alger avaient préparée en refusant obstinément de reconnaître le gouvernement de Badoglio. (Applaudissements.)

Mais il me semble que le rôle joué par la France dans l'histoire de l'Italie, de son unité, de ses libertés ; d'autre part l'attitude, sur laquelle je ne reviendrai pas, de l'Italie vis-à-vis de notre pays en 1940 ; enfin, ce fait matériel qui demeure — comme demeurent les faits matériels après les amnisties — que le fascisme a pris naissance en Italie avant de s'étendre à d'autres pays et d'empoisonner graduellement la vie d'Europe : il me semble, dis-je, que tout cela devrait garder l'opinion italienne de certaines exagérations verbales que nous avons vu se manifester à l'occasion de demandes françaises bien modérées relatives à des rectifications de frontière fondées sur des plébiscites anciens. (Applaudissements.)

Il est juste d'ailleurs de reconnaître que ces manifestations ont été de courte durée et qu'elles ne se sont point renouvelées depuis que le Gouvernement démocratique de l'Italie est venu à Paris faire entendre sa voix au sein de la Conférence des vingt-et-une Nations.

Personne plus que nous ne souhaite que la nation italienne se débarrasse une fois pour toutes de certains complexes dans ses relations avec notre pays et qu'une amitié franco-

italienne de bon aloi puisse s'établir sur la base des tâches communes de reconstruction.

Nous avons des besoins de main-d'œuvre, nous avons à échanger de l'énergie, des produits. Nous avons à nous associer pour de grands travaux.

Aujourd'hui, la question de Tunisie est réglée, et définitivement réglée. (Applaudissements.) Rien ne s'oppose plus à ce que, sur cette base de l'œuvre commune de reconstruction, cette amitié franco-italienne renaisse. Et, à cet égard, nous ne pouvons qu'être d'accord avec ceux qui, dans la discussion de la paix italienne, veulent préserver l'Italie de l'emprise économique de certaines grandes puissances.

Cette discussion, vous l'avez vu dans la Conférence de la Paix, a donné lieu à des propos désobligeants et ouvert des perspectives décourageantes. Cela n'a été qu'un des traits par lesquels, dans cette Conférence, on a vu s'accuser peu à peu sur la carte du monde des zones éventuelles de conflits : conflit entre la Grande-Bretagne et la Russie dans le Proche-Orient, conflit peut-être, plus tard, entre les Etats-Unis et la Russie en Extrême-Orient.

La France, nous le répétons, a tout à perdre à la division du monde en deux blocs. Cette division ne peut que donner naissance à des conflits et que retarder le règlement de la paix en Europe.

En tout cas, cette division nuit d'ores et déjà au règlement du problème qui tient le plus au cœur de la France, à sa vie de tous les jours, à sa destinée de demain, à sa sécurité et à son avenir : je veux parler du problème allemand, auquel j'arrive maintenant.

A cet égard, aujourd'hui même, un discours d'une extrême importance a été prononcé à Stuttgart par le ministre des affaires étrangères des Etats-Unis d'Amérique.

Bien sûr, il faut l'examiner avec soin et il n'entre dans le propos de quiconque, dans ce congrès, de se prononcer sur les décisions certainement mûries du Gouvernement des Etats-Unis. Au surplus, le problème allemand se présente pour les Français sous un jour un peu différent de celui sous lequel il peut apparaître à nos amis américains.

Pour nous, les deux aspects du problème allemand sont liés : sécurité et réparations. Force est de constater que bien peu de pas en avant ont été faits vers des solutions définitives.

Quant à moi, je tiens qu'aujourd'hui encore rien d'essentiel pour la France n'a été compromis.

Vous n'attendez pas de moi, certes, que je m'étende longuement sur les problèmes posés par l'administration de notre zone d'occupation. En ayant été chargé pendant six mois, je ne vous en parlerai pas. Je ne dirai rien des difficultés énormes rencontrées par la France comme par ses alliés pour administrer des zone qui avaient été tracées, non pas pour des raisons géographiques, non pas pour des raisons historiques, non pas pour des raisons économiques ni même pour des raisons administratives, mais simplement parce que les armées alliées s'étaient arrêtées sur une certaine ligne au moment de l'armistice allemand et que c'est cette ligne qui a servi à déterminer les limites

des zones, exactement comme des coulées de lave s'arrêtent à une certaine limite à la suite d'une éruption volcanique.

Presque toutes les difficultés éprouvées par les Alliés en Allemagne proviennent de la façon dont avaient été déterminées les zones d'occupation.

Je ne dirai rien non plus des progrès évidents réalisés par notre administration en Allemagne et qui, s'ils ont trouvé certainement peu de laudateurs dans notre propre pays, en ont trouvé chez les autres : en Suisse, chez nos alliés, notamment chez nos amis anglais, et même aussi, semble-t-il, chez les Allemands qui ne se plaignent pas trop d'une « mauvaise administration française ».

Ils s'en sont plaint surtout au cours de l'hiver dernier. Mais nous avons pu cependant maintenir aux mineurs de la Sarre des rations représentant plus de 3.000 calories par jour, alors que ceux de la Ruhr en avaient moins de 2.000, et obtenir ainsi un rendement des mines de la Sarre qui a toujours été supérieur à celui qui a pu être obtenu des mines de la Ruhr. (Applaudissements.)

Je ne parlerai pas non plus des efforts qui ont été faits avec succès pour égaliser la balance commerciale de notre zone et obtenir que son administration ne nous coûte rien au point de vue de l'alimentation, puisque ses exportations lui permettent de la payer.

Je constaterai seulement qu'il ne s'y est pas produit de désordres, malgré une réduction notable de nos forces d'occupation, qui pourrait être encore accrue si le Gouvernement s'orientait, comme l'ont fait les Etats-Unis, vers la constitution d'une force de police militaire réduite, mais puissamment motorisée et fortement équipée. En tout cas, on peut dire que notre sécurité a été assurée dans notre zone.

A la sécurité, est liée la question des réparations. Vous savez qu'elle se présente sous une forme bien différente de celle qu'elle revêtait après la dernière guerre où l'Allemagne industrielle était intacte et où, par conséquent, il s'agissait d'obtenir des réparations prélevées sur le prix des exportations allemandes.

Aujourd'hui, l'Allemagne industrielle est en grande partie en ruine. Je dis en grande partie. Mais ce sont surtout les bâtiments qui sont ruinés, car lorsqu'on visite la Ruhr, on constate que si un magicien pouvait enlever les toits des usines éventrées, beaucoup de machines qui sont en-dessous pourraient encore servir après très peu de réparations.

C'est ce potentiel industriel allemand en capital qu'il s'agit, dans la conception actuelle des réparations, de prendre en Allemagne et de transférer dans les pays libérés dont l'industrie est détruite et qui doivent se rééquiper.

Pour cela, il a fallu fixer le niveau futur que ne devra pas dépasser l'industrie allemande. Il y a fallu de longues et pénibles négociations qui ont abouti, au mois de mars 1946, à un accord quadripartite, presque le seul qui ait pu être conclu, et qui a fixé ce que ce niveau devrait être. Tout ce qui l'excède doit être déclaré disponible et transféré au titre des réparations.

La position française, comme la position soviétique, était une position drastique et draconienne. La position britannique, au contraire, tendait à laisser à l'Allemagne un po-

tentiel industriel suffisant et nos amis anglais ont consenti à regret à la signature de ce plan. Une partie de leur opinion d'ailleurs, aussitôt après sa signature, le déclarait inacceptable comme étant beaucoup trop sévère, au point de vue industriel, pour l'Allemagne de demain.

Il semble que les Britanniques aient réussi à rallier en partie à leur opinion nos amis américains. Ceux-ci paraissent s'éloigner peu à peu de la position et des directives du président Roosevelt.

J'ai lu, il y a quelques jours, une lettre qui a été publiée le 19 juin dans un journal de San-Francisco, mais qui a été écrite à la fin de l'été de 1944, au moment du débarquement, par le président Roosevelt au secrétaire d'Etat Stimson. Cette lettre était relative au manuel que le président venait de lire, manuel édité par l'Armée américaine à l'usage des officiers des affaires civiles qui devaient administrer l'Allemagne.

Voici ce que le président Roosevelt disait de ce manuel :

« Il me donne l'impression qu'on va restaurer l'Allemagne tout autant que les Pays-Bas et la Belgique et qu'on va rétablir le peuple allemand le plus rapidement possible dans sa structure d'avant-guerre.

« Il est de la plus haute importance que tout le monde, en Allemagne, se rende compte que, cette fois, l'Allemagne est une nation vaincue. Il faut le faire comprendre aux Allemands collectivement et individuellement, de telle façon qu'ils hésitent à déclencher une nouvelle guerre. (Applaudissements.)

« Il existe, ajoutait le président Roosevelt, une école à Londres comme ici, qui voudrait en somme faire pour l'Allemagne ce que notre gouvernement a fait pour ses propres citoyens en 1933 quand ils étaient complètement knock-out.

« Je ne vois aucune raison d'établir un W.P.A., un P.W.A. — et ici le président Roosevelt citait les organismes que le New-Deal avait mis en place en Amérique pour lutter contre le chômage et la crise industrielle — je ne vois aucune raison d'établir ces organismes pour l'Allemagne quand nous y entrerons avec l'armée d'occupation.

« Trop de gens, ici et en Angleterre, estiment que le peuple allemand, pris dans son ensemble, n'est pas responsable de ce qui s'est passé, que seuls quelques chefs nazis en sont reponsables. Cela, malheureusement, ne correspond pas aux faits. Il faut faire comprendre au peuple allemand tout entier que la nation tout entière a participé à un complot contre ce qu'il y a de meilleur dans la civilisation moderne. » (Vifs applaudissements.)

Vous penserez sans doute avec moi, Mesdames, Messieurs, que ce sont là des paroles qu'il n'est pas aujourd'hui inutile de répéter.

Pourquoi cette attitude actuelle de nos amis anglo-saxons ? C'est parce que, dans leur conception, ils veulent que l'Allemagne puisse vivre et travailler suffisamment pour pouvoir exporter des marchandises qui lui serviront à payer sa nourriture.

En effet, il y a un problème. Au fur et à mesure que les Allemands émigrent de l'Est — où il ne fait probablement pas très bon vivre — vers l'Ouest et se resserrent, au

nombre de plus de 60 millions, dans la zone occidentale de l'Allemagne, la subsistance d'un si grand nombre d'humains sur ce territoire pose des questions de densité, de population et de ravitaillement dont nous savons bien qu'elles sont difficiles à résoudre.

Nos amis anglo-saxons veulent donc une Allemagne qui puisse vivre sans leur coûter et ils ne croient pas à un danger militaire dans un certain relèvement industriel de l'Allemagne.

Nous, nous voulons que l'Allemagne nous rapporte et nous croyons qu'il y aurait un danger pour notre sécurité si ce relèvement industriel n'était pas accompagné de mesures de contrôle spéciales en ce qui concerne l'Allemagne occidentale. (Applaudissements.)

C'est la position que la France a toujours prise sur ce point. C'est d'ailleurs, et nous l'avons déjà fait remarquer à plusieurs reprises, la position même que notre Parti a prise dans ses divers congrès. C'est la position qu'à la veille des élections dernières le ministre des affaires étrangères français définissait dans son discours de Lille, au mois d'avril.

La France a demandé l'internationalisation de la Ruhr, le contrôle international de la Rhénanie et le retour de la Sarre à la France.

Sur ce dernier point, les paroles qui ont été prononcées aujourd'hui à Stuttgart constituent un pas en avant qu'il faut relever. Dans son discours, M. Byrnes a donné l'accord des Etats-Unis d'Amérique au retour de la Sarre dans l'orbite économique de la France. C'est un point important dont vous apprécierez la valeur.

Mais, pour le reste, nos propositions n'ont jusqu'ici rencontré qu'un accueil négatif, d'abord chez nos alliés anglo-saxons, ensuite, après un long silence, de la part de la Russie soviétique, malgré les espoirs que certains peut-être avaient fondés à cet égard sur le pacte franco-soviétique. (Applaudissements.)

La Ruhr doit rester allemande, a dit M. Molotov. Aujourd'hui, nous voyons que cette opinion est partagée par d'autres.

Mais qu'est-ce que cela veut dire : « La Ruhr doit rester allemande » ? Il n'est pas interdit, dans le domaine international, d'avoir de l'imagination — cela n'est même pas interdit dans le domaine national (sourires) — : est-ce qu'on ne peut pas penser à un fédéralisme allemand qui soit compatible avec un contrôle international de cette richesse commune et de ce danger commun de l'Europe qui s'appellent la Ruhr ? (Applaudissements.)

On nous dit que la Ruhr doit rester allemande et qu'elle ne doit, en aucun cas, pas plus que la Rhénanie, être manœuvrée de l'extérieur. Soit ! Mais il ne faut pas non plus que pendant la période d'occupation, qui devra être longue, l'Allemagne soit organisée de telle manière que la Ruhr et la Rhénanie puissent être manœuvrées, non pas de l'extérieur, mais de Berlin, avec des organismes tellement centralisés que le contrôle qu'on prétend vouloir maintenir deviendrait peu à peu illusoire. (Applaudissements.)

Certes, nous savons très bien que l'unification de l'Alle-

magne devra se réaliser un jour. Nous pensons aussi que, lorsque l'Allemagne démocratique existera véritablement, la démocratie recréera toute seule l'unité.

Mais, en pesant ses mots, ce n'est rien avancer d'extraordinaire que de dire que la démocratie allemande est seulement en train de naître ou, en tout cas, qu'elle n'est pas à l'état adulte, qu'elle est mineure et qu'elle a besoin d'une tutelle très stricte. Le contrôle de ce qui sera peut-être un jour la bonne Allemagne sera indispensable pendant longtemps.

Si la France a résisté à l'unification de l'Allemagne, c'est en vertu d'un instinct profond, l'instinct du voisinage de ces soixante millions d'hommes dont j'ai parlé tout à l'heure. Et, sur ce point, je voudrais rappeler les termes mêmes de la résolution de notre Parti, dans son 36e Congrès tenu à Paris, il y a un an : le Parti se déclarait contre toute politique qui favoriserait l'unité allemande sous l'égide prussienne.

Or, ces administrations centrales allemandes qu'on nous reproche parfois de ne pas avoir acceptées, c'étaient les ministères berlinois, c'était la Reichsbank, c'était la Reichsbahn, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus prussien en Allemagne.

L'unité de vues entre alliés ne s'est point produite sur ce point. En sommes-nous seuls responsables ? Les administrations centrales allemandes, si nous ne les avions pas écartées au Conseil de contrôle allié de Berlin, est-ce que les représentants de la Russie soviétique les auraient acceptées, eux qui montent bonne garde à l'entrée de leur zone où l'on n'a jamais pu encore procéder à certaines enquêtes purement techniques, pourtant décidées par une organisation internationale, celle des transports, dont la Russie soviétique fait partie, de sorte qu'on n'a jamais pu y aller rechercher les wagons qui s'y trouvent, dit-on, en grand nombre.

En matière de réparations, je rappelle que les décisions de Potsdam n'ont pu péniblement régler la base des réparations qu'en divisant l'Allemagne en deux parties : une qui est le gage des réparations dues à la Russie et à la Pologne — la zone orientale — et l'autre qui est le gage de toutes les autres nations créancières de réparations, qui se sont réunies à Paris dans une conférence qui a institué l'agence interalliée des réparations qui, sous la présidence d'un Français de qualité, ce dont nous devons nous réjouir, siège à Bruxelles.

Mais je voudrais faire remarquer que, du jour où l'on a décidé qu'il y avait deux Allemagnes en ce qui concerne les réparations, on a introduit une contradiction interne dans la volonté de traiter l'Allemagne comme une unité économique. Si bien que nous sommes arrivés, dans les dernières semaines, à cette situation paradoxale qu'il n'y avait plus que la France qui se déclarait en faveur de l'administration quadripartite de l'Allemagne, laquelle avait été décidée à Potsdam dans une conférence où nous n'avions pas été convoqués. (Applaudissements.)

Ce paradoxe fait que le plan que nous avions cru devoir proposer en vue de préparer par étapes l'unification économique de l'Allemagne n'a pas été accepté.

On pouvait penser que nos alliés anglo-saxons avaient perdu tout espoir d'éviter que l'Europe se coupe en deux et que le fameux rideau de fer devienne une réalité permanente. Aujourd'hui, les choses semblent changer d'aspect et, dans une certaine mesure, on peut croire maintenant que le désir de voir l'Allemagne unitaire se rétablir avec un gouvernement national est un essai pour empêcher, au contraire, que le rideau de fer ne s'implante d'une manière définitive au milieu de l'Europe.

Nos thèses, pourtant, ont rencontré en Grande-Bretagne, dans certains milieux travaillistes, un appui que nous devons signaler. J'ai lu, il y a quelque temps, des déclarations et une brochure d'un économiste anglais qui joue un rôle important dans le Labour Party et qui est président de la Société Fabienne, le professeur Cole, qui a parfaitement posé le problème : Comment peut-on convaincre la Russie soviétique qu'une organisation avec contrôle international de l'Europe de l'ouest n'est pas nécessairement dirigée contre elle ? Comment peut-on la convaincre qu'une organisation de l'Europe de l'ouest axée sur le Rhin — ce fait géographique capital — et sur la Ruhr — cet autre fait capital — est une nécessité pour le relèvement de tous les pays libérés de l'Europe de l'ouest qui ne constitue nullement une arme dirigée contre la Russie soviétique ?

Est-ce que nous considérons comme dirigés contre l'Europe occidentale les règlements que la Russie soviétique, dès Yalta et dès Potsdam, a fait adopter en ce qui concerne l'Europe orientale ? Nous ne les considérons pas comme tels, et pourtant l'Europe orientale s'étend assez loin à l'ouest puisque nous constatons maintenant qu'elle vient jusqu'au port de Venise. (Applaudissements.)

Je n'en dirai pas plus sur ce sujet, pour la raison que vous comprenez tous. Mais vous penserez comme moi que notre diplomatie, dans la conférence des ministres des affaires étrangères qui, au mois de novembre, va reprendre l'examen du problème allemand sur des bases nouvelles qui ont été proposées et sur lesquelles nous pouvons dire à tout le moins que notre instinct national doit faire d'immédiates réserves, notre diplomatie, dis-je, devra s'efforcer de faire prévaloir l'idée qu'un contrôle spécial doit être institué pour l'Allemagne occidentale et, à cet effet, elle devra proposer une formule qu'aucune nation de bonne foi ne puisse rejeter.

Je voudrais résumer en quelques mots cet exposé qui a été, je m'en excuse, trop long. Mais je voudrais dire ce que pourrait être, avec votre accord, la position de notre Parti dans ce problème dramatique pour notre pays.

Sur l'organisation de la sécurité collective, nous devons affirmer notre foi persistante dans la valeur de la Charte de San-Francisco, en dehors de laquelle il ne peut y avoir que rapines, désordre et conflits conduisant à une nouvelle guerre.

Le Parti devrait souligner que les nations pacifiques, les démocraties, doivent sérieusement envisager les conséquences du veto, tel qu'il est inscrit dans la Charte de San-Francisco et tel qu'il a été pratiqué depuis qu'elle a été signée par certaines des grandes puissances.

FONDATION NATIONALE

Nous devons apporter notre appui déterminé à tout plan de contrôle international effectif de l'énergie atomique, convaincus que, sans un tel contrôle international, le monde s'achemine vers l'hégémonie des moins scrupuleux par les voies que les progrès de la science ont malheureusement et fatalement ouvertes vers un retour à la barbarie.

En ce qui concerne les traités de paix en Europe, nous devrions, me semble-t-il, affirmer qu'aucune paix durable, qui ne doit être ni une paix de vengeance, ni une paix d'absolution dans la désunion des vainqueurs, ne peut être établie sur l'agrégation de plus en plus marquée de deux blocs de nations.

Nous devrions indiquer que nos efforts doivent tendre à l'établissement d'une paix juste, qui ne soit pas une paix de liquidation hâtive, mais qui pose les bases constructives du relèvement des pays libérés, sans les soumettre à aucun monopole ou tentative d'accaparement d'aucune des grandes puissances.

Nous devons souhaiter à nouveau qu'un pacte soit conclu avec la Grande-Bretagne, les incidents locaux ayant été maintenant réglés, qui serve précisément de base à l'organisation de l'Europe occidentale. Nous nous réjouissons d'avoir appris aujourd'hui même que des négociations franco-britanniques vont être reprises pour acheminer, par la voie économique, des accords dont nous espérons des développements dans l'ordre politique.

Nous devons affirmer que l'organisation de l'Europe de l'ouest que nous concevons n'est pas et ne peut être une menace pour aucune autre puissance européenne. (Applaudissements.)

Quant au problème allemand, il me semble qu'au moins provisoirement la sagesse serait, pour notre Parti, de maintenir les positions qu'il a prises antérieurement en ce qui concerne la dénazification, la démilitarisation de l'Allemagne, sa réorganisation politique sans unitarisme prussianisé, et enfin sur les réparations qui sont dues à notre pays sinistré et meurtri.

Le monde entier a été entraîné dans une guerre dont on a dit qu'elle était une guerre idéologique. C'était vrai. Ce n'est pas un mot qu'il faille toujours prendre en mauvaise part. Ce fut bien une guerre pour des idées, il serait vain de le nier. C'est là sa grandeur et c'est ce qui légitime les sacrifices que la France a consentis pour elle.

Mais, aujourd'hui, le problème est différent. Il s'agit de savoir si l'on peut faire une paix sans idéologie ou plutôt comment, entre des idéologies contraires qui s'affrontent — car cela non plus, on ne peut pas le nier — on pourra trouver un terrain commun qui puisse satisfaire le besoin impératif pour tous de fonder une paix valable pour chacune de ces idéologies. C'est là la difficulté de demain.

Personnellement, je crois que la plus grande franchise est nécessaire pour notre pays et que c'est de sa part, non seulement la plus grande habileté, mais aussi son devoir. La France doit tout faire, certes, pour éviter que se créent deux blocs de nations. Si elle ne se lasse jamais, malgré ses moyens affaiblis, de s'inspirer des idées de

justice et de démocratie internationale, sa voix saura encore se faire entendre.

Mais pour qu'elle se fasse entendre, pour que notre pays puisse parler haut et avec franchise, il faut que nous demeurions courageux, calmes devant les suspicions éventuelles, patients et déterminés.

Et puis, il faudrait aussi que ces problèmes puissent être discutés publiquement, notamment au Parlement de notre pays, je veux parler de l'Assemblée nationale constituante. (Applaudissements.)

J'entendais, il y a quelques semaines, un dimanche matin, à la radio, le commentateur de la radio britannique qui, au moment où le Parlement allait partir en vacances, faisait une revue de ses travaux et indiquait que les Communes avaient consacré aux problèmes extérieurs plus de séances qu'à aucun autre problème intéressant l'Angleterre, qui pourtant en compte beaucoup, comme nous.

Voulez-vous que nous fassions la comparaison avec le nombre d'heures que l'Assemblée française a consacrées à ces problèmes, en dehors du débat dont j'ai parlé au début de mon exposé sur les accords de Washington ? Pas une fois il n'a été discuté des affaires extérieures, et même le problème allemand n'y a pas été une seule fois évoqué. (Applaudissements.)

La raison, je n'ai pas besoin de vous la dire. C'est toujours la même : c'est le tripartisme qui fait que la France ne peut pas avoir UNE politique étrangère. (Vifs applaudissements.)

C'est là un problème qui rejoint un problème plus général dont la solution n'est certes pas entre nos seules mains ; mais je me contente d'apporter là une justification supplémentaire à la position que notre Parti a prise et prendra vis-à-vis du tripartisme et du système actuel de gouvernement de la France. (Vifs applaudissements.)

La motion de politique étrangère

Le Congrès a adopté à l'unanimité la motion suivante présentée par la Commission de politique étrangère :

Le Congrès républicain radical et radical-socialiste,

Affirme sa foi persistante dans la valeur de la Charte de San-Francisco ;

Souligne que les nations pacifiques et démocratiques doivent sérieusement envisager les conséquences du veto tel qu'il a été pratiqué par certaines des grandes nations ;

Apporte son appui déterminé à tout plan de contrôle international effectif de l'énergie atomique, convaincu que sans un tel contrôle le monde s'achemine vers l'hégémonie des moins scrupuleux par les voies que les progrès de la science ont fatalement ouvertes vers un retour à la barbarie ;

Affirme qu'aucune paix durable, qui ne doit être une paix de vengeance, ni une paix d'absolution due au désaccord des vainqueurs, ne peut être établie sur l'agrégation de plus en plus marquée de deux blocs de nations ;

Indique que les efforts de la France doivent tendre à l'éta-

blissement d'une paix juste qui ne soit pas une paix de liquidation, mais qui pose les bases constructives de relèvement économique des payés libérés sans les soumettre à aucun monopole ou tentative d'accaparement d'aucune des grandes puissances;

Souhaite à nouveau qu'un pacte soit conclu avec la Grande-Bretagne, les incidents locaux étant aujourd'hui éliminés, qui puisse servir de base à l'organisation de l'Europe de l'Ouest, indispensable à son relèvement économique, et dont il affirme qu'elle peut être réalisée sans être dirigée contre aucune nation et constituer une menace pour aucune;

Maintient les positions prises antérieurement par notre Parti en ce qui concerne la dénazification, la démilitarisation de l'Allemagne, sa réorganisation politique, sans militarisme prussianisé, et les réparations dues à la France sinistrée et meurtrie.

Pour la paix

Le Congrès a adopté la motion suivante, présentée par M. Le Foyer, ancien député de Paris, président d'honneur de la Fédération de Seine-et-Oise :

Le congrès du Parti radical et radical-socialiste s'élève avec indignation contre toute éventualité d'une troisième guerre mondiale, dont les horreurs et les conséquences seraient illimitées et imprévisibles, et souligne que la condamnation de la guerre et la volonté de la paix sont la première condition de la survivance des patries ;

Salue la réunion, dans Paris libéré, de la conférence des 21 nations et réclame la conclusion urgente des traités de paix, notamment pour permettre le rétablissement des échanges, le ravitaillement et la vie même des peuples ;

Adresse ses vœux à l'Organisation des Nations Unies, qu'il veut considérer comme le prélude à la Fédération internationale;

Et, rappelant sa doctrine constante, comme les principes posés par Léon Bourgeois et incorporés par le président Herriot, en 1924, dans le « Protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux »;

Appuie les déclarations de M. Bevin aux Communes, le 23 novembre 1945, tendant à « fondre les souverainetés nationales dans une souveraineté plus grande », et proclamant « la nécessité de créer une Assemblée mondiale, élue directement par les peuples, devant qui les gouvernements des Nations Unies seraient responsables, ainsi qu'une loi, une justice et une armée internationales».